

pour le vider de ses droits nouveaux ou les transformer en demande opposable de mort. Mais je vois mal la plus grande partie de l'opposition faire la guérilla et la plus grande partie de la majorité traîner des pieds. Une loi qui serait votée par une majorité transcourants permettrait d'asseoir un consensus pour longtemps. Les demandes d'euthanasie et au suicide assisté ne disparaîtront jamais, car il y aura toujours des courants philosophiques pour les défendre, mais, si on garantit la non-

souffrance, la demande de mort va diminuer.

**Pensez-vous que vos propositions régleront la question du « mal mourir » alors même que l'accès aux soins palliatifs reste très inégal ?**

Il y a eu d'énormes progrès depuis la loi de 2005. Mais nous n'allons pas tous mourir dans un service de soins palliatifs. Il faut donc que la culture palliative se développe pour que les

80 % des Français qui n'y ont pas accès puissent en bénéficier. C'est pourquoi nous avons plaidé pour la formation des professionnels, demandé un effort sur l'enseignement et le développement des soins palliatifs dans les maisons de retraite, à domicile. Le président nous a entendus. Si nous ne faisons pas en sorte que les Français aient accès aux soins palliatifs, nous serons inévitablement en échec. ■

*par Agnès Leclair [E@AgnesLeclair](mailto:E@AgnesLeclair)*

